



CHÉCY

## Conseil municipal 2022 : compte-rendu du 22 mars

L'an deux mil vingt deux, le vingt-deux mars à 20 heures 17 minutes.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Vincent VALLIES, maire de Chécy.

Présents : M. VALLIES, Mme BAULINET, M. CHALAYE, Mme GLOMERON, M. SCHMID, Mme PELLE-PRINTANIER, M. LAVENU, Mme LANGUILLE, M. GROBOL, M. LECOINTRE, Mme GAUCHET, Mme COLLADANT, M. NGUYEN-DUC, Mme VOISIN, M. DROUIN, Mme LAURENT, Mme CHARDERON, M. MOREAU (arrivé à 20h39), Mme AFRASS, M. BERTRAND, M. DAFRANE, Mme BANEGE, M. LECLERCQ, Mme CLEMENT, Mme LOUVEL, M. FLEURY.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BONNEFOY ayant donné pouvoir à Mme AFRASS

M. ROSSIGNOL ayant donné pouvoir à Mme LOUVEL

M. MOREAU ayant donné pouvoir à Mme LAURENT (jusqu'à 20h39 – délibération 3)

Formant la majorité des membres en exercice, M. DROUIN a été désigné secrétaire de séance

### Approbation du procès-verbal du 25 janvier 2022

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal du 25 janvier 2022 est **adopté à l'unanimité**.

## I. FINANCES – VIE ÉCONOMIQUE - RESSOURCES HUMAINES - EMPLOI – FORMATION - EUROPE

### Finances

#### 1. Vote des taux 2022.

Le conseil municipal adopte **à l'unanimité** les taux des impôts locaux inchangés comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti (commune + département) : 57,56 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 75,00 %

#### 2. Taxe locale sur la publicité extérieure – tarifs.

Le conseil municipal approuve **à la majorité** la tarification pour la TLPE applicable pour 2023.

#### 3. Médiathèque / Maison des associations : constitution d'un jury de concours.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre, et autorise le Maire à signer tous les actes dans le cadre de cette procédure, arrête à 3, le nombre maximum de candidats admis à présenter un projet en phase 2, fixe le montant de l'indemnité à 18 000 € TTC pour chacun des participants admis à présenter un projet en seconde étape de la procédure (remise d'esquisse).

Il arrête la composition du jury proposée comme suit :

- Les membres à voix délibérative de la CAO de la ville de Chécy (5 membres titulaires ou suppléants + Président de la CAO)
- Un tiers des membres sera composé de maître d'œuvre désignés par le Maire et auront voix délibératives (soit 3 maîtres d'œuvre)
- Des personnes qualifiées avec voix consultatives désignées par le Maire (3 maximum)

Le jury à voix délibérative est composé de 9 personnes dont le Président de la CAO qui présidera le jury.

Il indemniserà les membres du jury ayant la qualité de maître d'œuvre, désignés par le Maire dans la limite de 750 € TTC maximum.

#### 4. Subvention exceptionnelle pour l'Ukraine.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 € au profit du fonds de concours organisé par la Croix Rouge Internationale, les crédits étant inscrits au budget 2022 de la ville, précise que les fonds sont destinés aux victimes ukrainiennes du conflit qui oppose l'Ukraine à la Russie.

## II. CULTURE – VILLE INCLUSIVE

#### 5. Gratuité de l'espace George Sand en faveur du collège pierre Mendès-France - Spectacles du 24 mai 2022.

Le conseil municipal accorde **à l'unanimité** la mise à disposition gratuite de l'Espace George Sand au Collège Pierre Mendès-France de Chécy pour le 24 mai 2022.

### **III. SPORTS – VIE ASSOCIATIVE**

#### 6. Attribution des subventions 2022.

Le conseil municipal autorise **à l'unanimité** l'attribution des subventions 2022, dans la limite des crédits inscrits au budget et selon le détail inscrit dans la délibération.

#### 7. Convention 2022 ville de Chécy - Association école de musique de Chécy.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** la convention 2022 entre la Ville et l'association de l'École de musique de Chécy.

#### 8. Installations sportives - Convention tripartite d'utilisation d'équipements.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** la convention 2022 entre la ville de Chécy, le collège Pierre Mendès France et le département relative à l'utilisation des équipements sportifs de la ville.

### **IV. CENTRE VILLE – TOURISME – ESPACE PUBLIC – URBANISME – BATIMENTS – TRANSITION ECOLOGIQUE**

#### 9. Camping : site de réservation en ligne.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** la mise en œuvre d'un dispositif de réservation en ligne, inscrit les crédits nécessaires au budget de la ville.

#### 10. Camping : règlement intérieur mise à disposition des vélos.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le règlement intérieur, relatif à la mise à disposition des vélos.

#### 11. Collecte et traitement des déchets ménagers des écoles publiques : Approbation du contrat.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** le contrat relatif à la collecte et au traitement des déchets ménagers assimilés, produits par les écoles élémentaires publiques de la commune de Chécy, pour une durée de 5 ans et inscrit les sommes au budget de la commune à compter de l'année 2022.

### **V. PETITE ENFANCE – VIE SCOLAIRE – ANIMATION**

#### 12. Règlement de fonctionnement des activités périscolaires et extrascolaires.

Le conseil municipal adopte **à l'unanimité** le projet de règlement des activités périscolaires et extrascolaires et décide de l'entrée en vigueur dudit règlement :

- Le 01/04/2022 pour les activités extrascolaires
- Le 01/09/2022 pour les activités périscolaires

#### 13. Organisation de « La Grande Lessive » - convention.

Le conseil municipal approuve **à l'unanimité** la convention liée à l'organisation de « La Grande Lessive ».

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,



Jean-Vincent VALLIES